



## **Déclaration du CSEE sur les conclusions du Conseil Emploi intitulées « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois : la voie à suivre »**

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 110 syndicats d'enseignants des pays de l'UE et de l'AELE, et plus de 5,5 millions d'enseignants de tous les niveaux du secteur de l'éducation. Le CSEE est membre du Groupe de coordination « Education et formation » (GCEF) et en sa qualité de fédération industrielle européenne de l'éducation, il est membre de la CES. Il constitue une organisation autonome dans le cadre de la Structure paneuropéenne de l'Internationale de l'éducation. Le CSEE souhaite formuler les observations contenues dans les paragraphes qui suivent au sujet des conclusions du Conseil Emploi intitulées « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois : la voie à suivre ».

**President**  
**Président**  
Ronnie Smith

**Vice-Presidents**  
**Vice-Présidents**  
Paul Bennett  
Odile Cordelier  
Jörgen Lindholm  
Ulrich Thöne

**General Secretary**  
**Secrétaire Général**  
Martin Rømer

**Treasurer**  
**Trésorier**  
Walter Dresscher

Le CSEE prend acte du fait que l'Union européenne, confrontée à la récession mondiale, doit faire face à un des défis les plus importants parmi ceux qu'elle a dû résoudre, et considère que l'évolution vers la société de la connaissance constitue la voie à suivre. Des systèmes d'éducation et de formation ouverts et efficaces sont des éléments d'une grande importance à l'époque où sévit une crise économique et financière de portée mondiale. Cependant, le CSEE déplore que ces éléments ne sont jamais considérés que comme un outil visant à répondre à des exigences spécifiques et immédiates propres au marché de l'emploi. La tâche principale des systèmes d'éducation est d'éduquer pour la vie, et le regard porté sur l'éducation doit être global et couvrir différents savoir-faire et compétences essentielles. Seule une vaste approche de l'éducation et de la formation peut contribuer à l'élaboration des compétences personnelles et sociales vitales pour la cohésion sociale, l'égalité, la citoyenneté active, la diversité culturelle et l'épanouissement personnel.

### *L'apprentissage tout au long de la vie*

Le CSEE se félicite de la conception qu'a le Conseil de l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie pour promouvoir l'employabilité, autant que la cohésion et l'inclusion sociales. Il est important de souligner que l'apprentissage tout au long de la vie a une portée bien plus vaste que la simple adaptation des compétences des citoyens aux nouveaux défis et à des emplois de meilleure qualité. Le CSEE souscrit à l'idée de promouvoir le statut de la formation professionnelle, la reconnaissance de la formation non formelle et informelle, et l'autonomie de chaque personne pour accéder à l'apprentissage tout au long de la vie et à l'emploi. Il prend acte également avec satisfaction de la volonté marquée par le Conseil de poursuivre son action et d'encourager les Etats membres à développer l'initiative « Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux » en veillant à la mettre en harmonie avec la stratégie Europe 2020, s'agissant spécifiquement de l'initiative phare « Un agenda pour des compétences nouvelles et des emplois nouveaux ». Il met cependant en garde contre le fait qu'une approche simpliste de l'objectif visant à mieux mettre en harmonie l'offre et la demande de travailleurs qualifiés ainsi que l'accent mis sur « les besoins du marché de l'emploi » est de mettre en échec les politiques à court terme en matière de FEP et d'apprentissage tout au long de la vie.

Les exigences pesant sur le marché de l'emploi sont un moteur d'une politique efficace de l'éducation et de la formation. En outre, même si ce segment de l'éducation est plus directement en lien avec le marché de l'emploi, la FEP et l'apprentissage tout au long de la vie s'intègrent totalement dans l'ensemble des systèmes d'éducation, visant à éduquer pour la vie.

### *Le cadre européen de certification*

S'agissant de l'appel que le Conseil a lancé aux Etats membres, les invitant à rapprocher leurs Cadres nationaux de certification du Cadre européen de certification afin d'améliorer la transparence des certifications et de promouvoir la mobilité des travailleurs, le CSEE souhaite souligner le soutien qu'il apporte à la diversité des systèmes d'éducation dans l'UE, ainsi que la nécessité de veiller à ce que le CEC et la création des CNC ne débouchent pas sur un processus d'harmonisation de la structure des systèmes d'éducation. Les CNC doivent essentiellement et avant tout servir les contextes nationaux et les objectifs des pays, répondre aux besoins spécifiques des pays en matière de promotion de l'apprentissage tout au long de la vie et de la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel. De même, l'élaboration des CNC ne doit en aucune manière déboucher sur une approche utilitaire des systèmes nationaux d'éducation, dans laquelle chaque système d'éducation est adapté simplement aux besoins du marché de l'emploi. Le CSEE rappelle également que chaque pays doit structurer son CNC en consultation avec les organisations nationales d'enseignants.

### *Les activités avec les partenaires sociaux*

Le CSEE prend acte avec satisfaction de ce que le Conseil favorise les partenariats entre les parties prenantes concernées, et notamment les partenaires sociaux, afin d'anticiper avec une plus grande efficacité les savoir-faire qui seront requis à l'avenir, de promouvoir de nouvelles initiatives d'apprentissage et d'améliorer le transfert et l'utilisation entre les protagonistes des connaissances nouvelles et acquises quant aux besoins futurs en matière de compétences. Le CSEE demande également que soient associés à cette initiative les partenaires sociaux au plan national, afin de réaliser les objectifs définis dans le processus Education et formation 2020.

### *Les prévisions*

Le CSEE apporte son appui aux travaux continus menés sur les tendances sur le marché de l'emploi et les prévisions correspondantes, en soulignant toutefois l'importance que revêt l'adoption d'une approche large de l'éducation et de la formation, en insistant sur le fait que la recherche d'objectifs communs ne doit pas déboucher sur une adaptation trop stricte des systèmes européens d'éducation aux besoins du marché de l'emploi. Le CSEE a la conviction qu'une main-d'œuvre souple et capable de s'adapter pourra être formée plus facilement par des systèmes d'éducation fondés sur une approche large que par des systèmes régis par la demande et axés trop spécifiquement sur des exigences sans cesse changeantes du marché de l'emploi.

En conclusion, le CSEE apporte son appui à une évolution vers une économie plus compétitive et fondée davantage sur la connaissance, une attention spéciale devant être accordée aux jeunes et aux groupes défavorisés qui doivent se voir offrir des possibilités d'emploi et de formation dans le but d'éviter leur exclusion sociale. Concrétiser les objectifs de l'initiative Education et formation 2020 impose que les systèmes d'éducation et de formation soient accessibles à tous et œuvrent en faveur du développement des connaissances, des savoir-faire et des compétences individuelles dans un large éventail de matières, ainsi que des compétences sociales, civiques et culturelles, de l'aptitude à apprendre ainsi que de la créativité, de l'innovation et des compétences requises par le travail en équipe.

Bruxelles, juin 2010